



Appel à projets 2018

Soutien aux Projets Innovants des Sociétés Civiles et Coalitions d'Acteurs.

L'Ambassade de France au Maroc lance la seconde partie de l'appel à projets PISCCA à destination des associations de droit marocain. Le programme PISCCA est un outil de financement des organisations de la société civile marocaine et d'accompagnement technique des porteurs de projets associatifs.

Cet appel à projets a pour objectif de permettre à des associations locales de se structurer en menant des projets sur leurs territoires, projets qui leur permettront de faire valoir leurs compétences localement et nationalement.

Cet appel à projets est ouvert jusqu'au 31 mars 2018 et donne ainsi la chance aux associations candidates de bien préparer leur dossier.

Vous trouverez dans ce dossier toutes les informations utiles

- Quels sont les atouts du programme PISCCA ?
- Qui peut candidater ?
- Quels types de projets seront soutenus ?
- Comment candidater ?
- Quelques conseils
- Calendrier et processus de sélection
- Contacts

Quels sont les atouts du programme PISCCA ?

Etre soutenu par le programme PISCCA, c'est bénéficier de ...

Un soutien financier	Une relation de partenariat	Un soutien technique
----------------------	-----------------------------	----------------------

En effet, l'Ambassade de France s'engage à soutenir les associations sélectionnées financièrement à travers une subvention et à s'associer au projet tout au long de celui-ci grâce à un suivi régulier et des sessions de formations, qui permettront un véritable transfert de compétences aux associations bénéficiaires et entre associations bénéficiaires.

Qui peut candidater ?

Cet appel à projets s'adresse uniquement à des **associations marocaines**, c'est à dire des structures enregistrées en tant qu'association auprès de la Wilaya et étant à même de fournir le récépissé de dépôt à la Wilaya.

Les candidatures portées par d'autres types de structures ou par des individus ne seront pas étudiées.

Sans que cela ne soit un critère éliminatoire, cet appel à projet ciblera en priorité des associations répondant aux critères suivants :

Peu de subvention par d'autres organismes de financement	Forte présence locale	Proximité et bonne connaissance du terrain
--	-----------------------	--

c'est à dire...

Des associations nouvelles qui n'ont jamais ou rarement pu obtenir des subventions.	Des associations locales, basées directement sur leur territoire d'intervention, et qui s'attaquent à des problématiques locales, dans les régions de l'intérieur du pays et les quartiers défavorisés des grandes villes	Des associations portées par leurs bénéficiaires ou très proches de ceux-ci, qui les impliquent dans toutes les étapes de leurs activités.
---	---	--

Quels types de projets seront soutenus ?

Les critères obligatoires :

- ✓ Des financements entre **40 000 et 150 000 dirhams marocains**.
- ✓ Des projets qui dureront de **6 à 12 mois**. Attention, le versement des subventions n'interviendra pas avant juillet 2018 !
- ✓ Des projets qui agissent pour au moins l'une des trois thématiques suivantes :
 - ***Droits des femmes et inclusion des femmes à la vie publique et économique***
 - ***Lutte contre l'intolérance et l'extrémisme***
 - ***Prise en compte du changement climatique et protection de l'environnement***

Les critères « souples » :

- ✓ Les projets auront un fort impact local.
 - *Cet appel à projets cherche à soutenir des projets basés localement, sur un territoire, et qui y apportent un changement concret et visible. Le projet peut se limiter à un quartier voire à une rue de votre quartier, si l'impact y est vraiment visible.*
- ✓ L'innovation, la durabilité, l'existence d'activités génératrices de revenus pour l'association, la reproductibilité ou la possibilité d'extension du projet seront valorisées.
 - *Les dimensions liées à l'innovation – apporter des réponses nouvelles sur votre territoire – à la durabilité des effets de votre projet, aux activités génératrices de revenus pour votre structure, et à la continuation, l'extension ou la reproductibilité du projet, seront valorisées lors de l'étude des dossiers.*
- ✓ Les projets seront menés dans des zones défavorisées.
 - *Les projets menés dans les zones de l'intérieur du pays, à l'écart des grandes villes côtières, ou dans des quartiers populaires de grandes villes, seront privilégiés lors de l'étude des dossiers.*

Comment candidater ?

Pour candidater, il faut d'abord remplir le formulaire de candidature.

Il faut également réunir les documents suivants :

Entité / récépissé de dépôt en préfecture en arabe
Entité / récépissé de dépôt en préfecture en français : traduction signée et cachetée
Statuts de l'association en français, signés et cachetés
Liste des membres du bureau / conseil d'administration, signés et cachetés
Lettre de demande de subvention adressant la demande à « Monsieur le Conseiller de coopération et d'action culturelle, Ambassade de France à Rabat », faisant apparaître l'objet de la subvention (= le projet) et le montant sollicité.

Le dossier doit être envoyé au format électronique à l'Ambassade de France grâce à la plateforme de l'appel à projets (<http://www.piscca-maroc.com>) : vous remplirez correctement les formulaires d'inscription et vous téléchargerez en ligne les documents nécessaires. La date limite pour l'envoi des dossiers est à minuit, dans la nuit du 31 mars au 1^{er} avril, heure de Rabat.

Si vous avez candidaté au premier appel à projets PISCCA mais n'avez pas été sélectionné, vous pouvez de nouveau candidater. Cependant, ne déposez pas le même projet ; améliorez-le, sur la forme et sur le fond, pour qu'il ait plus de chances d'être reçu. Vous n'avez pas besoin de créer un nouveau compte sur la plateforme de l'appel à projets : vous réutilisez le même compte que lors du premier appel à projets.

Attention !

- Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.
- Les dossiers au format papier envoyés directement à l'Ambassade de France ou par email, sans passer par la plateforme, ne seront pas étudiés.
- Vous recevrez une notification par email pour vous confirmer la bonne réception de votre dossier. Conservez-la.

Quelques conseils

Assurez-vous d'être une structure ciblée par le programme : Tous les projets doivent être portés par des associations enregistrées à la Wilaya.

Vérifiez que les dépenses soient éligibles : Le financement de l'Ambassade de France ne pourra pas servir à financer des projets de construction, ni l'achat de matériels amortissables. Des activités de construction peuvent être intégrées mais elles doivent nécessairement faire partie d'un ensemble d'activités plus large.

Les financements de cet appel à projets seront compris entre 40 000 et 150 000 dirhams. La part de l'association (autofinancement et/ou valorisations) doit représenter au moins 10% du budget global. Cependant, elle pourra pour cela valoriser financièrement des apports en nature.

Vous pouvez faire appel à des cofinancements : Votre projet peut être complété par des financements issus d'autres organisations locales ou nationales.

Nous encourageons les coalitions : Vous pouvez présenter des projets portés par plusieurs associations. Vous devez vous organiser pour que l'une des associations soit tête de file. L'Ambassade de France ne contractualisera qu'avec une seule entité, qui produira les rapports nécessaires.

Utilisez les modèles que nous mettons à votre disposition : sur notre page facebook, nous proposerons des modèles pour les documents.

N'hésitez pas à consulter les projets soutenus en 2017 : rendez-vous sur le site internet de l'ambassade (<https://ma.ambafrance.org/-Programme-PISCCA->)

Contactez-nous ! Nous sommes disponibles pour répondre à vos questions.

Calendrier et processus de sélection

12 février – 31 mars : Phase d'appel à projets.

10 mai 2018 : Comité de présélection.

Les résultats de la présélection vous seront communiqués par email. Les dossiers présélectionnés seront tous invités à **un entretien** qui permettra d'en savoir plus sur l'organisation porteuse du projet et de vérifier sa solidité et ses besoins. Ces entretiens auront lieu **de mi-mai à mi-juin 2018**.

20 juin 2018 : Comité final de sélection.

La liste des projets sélectionnés sera diffusée publiquement par la suite. Les subventions seront versées courant août.

Contacts

Pour toute question relative à l'appel à projets, au formulaire, ou à l'utilisation de la plateforme de candidature, vous pouvez écrire à cette adresse : contact@piscca-maroc.com

Ou bien contactez-nous directement sur Facebook sur cette page : <https://web.facebook.com/polegouv>. Suivez-nous pour être tenu informé !

Toutes les informations sont aussi disponibles sur le site internet de l'Ambassade de France : <https://ma.ambafrance.org/>